



Compte rendu d'évaluation de terrain : MENTON

Evaluateurs : Louise SEGUIN, Plante&Cité et Franck QUENAULT, Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Rédacteur : Louise SEGUIN, Plante&Cité

Date de la visite : Vendredi 25 juillet 2014

Personnes rencontrées :

- Franck ROTURIER, Service des parcs et jardins
- Stéphane CONSTANTIN, Service des parcs et jardins
- Valérie HAYMANN, Service urbanisme
- Rebecca SIMONS, Service de la communication
- Bernard FRANCO, Président de l'association pour la Promotion du Citron de Menton
- Daniel Tridon, Président de l'Association des jardins partagés de Menton
- Serge ALARCON, Berger

Catégorie des villes moyennes (20 000-100 000 hab.) - Menton

(29 389 hab., Provence-Alpes-Côte d'Azur, Alpes-Maritimes, Communauté d'agglomération de la Riviera Française)



Figure 1 : Plan de situation

La ville de Menton est située sur le littoral méditerranéen, à la frontière avec l'Italie. Sur le territoire communal, l'altitude varie de 0 en bord de mer à 700m dans les pré-Alpes et le territoire est marqué par quatre vallées qui constituent des corridors écologiques très marqués. Le centre-ville (vieille ville) est situé en bord de mer, très dense.



Figure 2 : La vieille ville

Le relief, couplé avec la présence de la mer offre à la commune un climat tout à fait particulier propice au développement de la végétation : tempéré (les températures ne sont jamais négatives) et humide (de 60 à 90 % d'humidité toute l'année). La ville a d'ailleurs un slogan : « Ma ville est un jardin » car construite comme un grand jardin botanique. De nombreux parcs sont d'ailleurs classés monuments historiques.

Le PLU de la ville est en cours de révision mais le Projet d'aménagement et de développement durable a été réalisé en tenant compte de l'agrumiculture, la valorisation et la préservation de la forêt et la préservation des restanques.

Sur le territoire se trouvent des ZNIEFF, de type I (Sainte Agnès), de type II (Chainon frontalier de Sospel à Menton) et de type II Marine (la Sainte-Dévote et les Scuglietti) ainsi qu'un sanctuaire Pélagos (pour les cétacés).

La culture des agrumes

Le climat très tempéré et humide, associé à la présence de canaux d'arrosage anciens, a permis le développement de la culture des oliviers et agrumes jusqu'à la période 1740-1840, âge d'or du citron avec environ 80 000 citronniers, 6 000 orangers et 2 000 bigaradiers sur le territoire.

Dés 1850, la culture des agrumes décline et en 1950 il ne reste plus que 7 marchands d'agrumes à Menton.

En 1992, la ville engage des actions pour encourager le retour des agrumeraies. Cela se traduit notamment par la demande d'une Indication géographique protégée pour cinq variétés de citrons (à grosse peau, plus résistants), en partenariat avec l'association pour la Promotion du Citron de Menton. Cette IGP a été validée en 2014 et sera définitivement mise en oeuvre dans l'année. Une convention a également été signée avec la Station de Recherches Agronomiques INRA/CIRAD de Corse pour la détermination de la variété « Citron de Menton » SRA-625.



Figure 3 : L'arbre référence de la variété de Citron SRA 625

Environ 2 000 arbres à agrumes ont aussi été replantés et 500 autres sont en attente. La collectivité travaille en partenariat avec les particuliers pour les inciter à replanter des agrumes, notamment grâce au travail avec l'association pour la promotion du citron de Menton qui regroupe 50 adhérents dont 35 producteurs. L'association fixe également un prix commun pour tous les citrons produits à Menton afin d'éviter la concurrence.

La majeure partie de la production (100 tonnes par an environ) est revendue à des restaurateurs ou transformateurs locaux mais ne suffit pas à couvrir l'intégralité de la demande.

La collectivité procède aussi à l'installation d'agrumiculteurs sur des terrains communaux, avec la condition de gérer les terrains en agriculture biologique grâce à des conventions sur trois ans. Une productrice de fleurs comestibles qui fournit les restaurateurs locaux a aussi été installée sur un terrain communal.

La commune possède enfin des agrumeraies et des terrains de maraichage gérés en régie dont les bénéfices sont reversés au CCAS et pour les actions sociales de la ville. Une partie de la production fournit les cantines scolaires.



Figure 4 : L'agrumeraie communale

La gestion des espaces verts et espaces naturels

La ville possède 68 hectares d'espaces verts et 211 hectares d'espaces naturels. 54 variétés de palmiers différentes sont présentes sur le territoire.

De nombreux parcs sont classés monuments historiques (24 cites classés monuments historiques dont entre autre le Plateau Saint-Michel, ancienne oliveraie, la Serre de la Madone, le jardin Biovès, le jardin Maria Serena, le jardin Fontana Rosa...).

Les espaces sont gérés sans produits phyto-sanitaires, sauf encore un petit peu dans les cimetières. Pour les palmiers, le directeur des espaces verts a refusé de traiter suite aux consignes du ministère de l'agriculture cette année et utilise des pièges à phéromones. Le désherbage est manuel, en partenariat avec l'ESAT. Les jardinières ont été supprimées mais la ville utilise encore des plantes annuelles pour les massifs.

L'eau d'arrosage est récupérée dans les canaux et la ville utilise du BRF et différents types de paillage.



Figure 5 : Jardin évolutif le long de la plage



Figure 6 : Exemple de paillage au jardin du Bastion

Dans les rues sont plantés d'arbres fruitiers (agrumes mais aussi dattes, figes et autres), sans trop de plaintes concernant les fruits tombés au sol. Les fleurs sont en partie récupérées par des extracteurs de parfum.

Les arbres remarquables de la ville sont identifiés (même sur les terrains privés) et sont protégés.

La forêt communale de l'Ubac Foran (120 hectares) a fait l'objet d'un projet de réhabilitation avec un parcours, des zones de lecture, projet de Natura 2000 (Docob en cours de rédaction)... Depuis, la forêt est passée foret départementale suite à une demande du département pour l'intégrer au réseau des parcs départementaux.

Quelques exemples de parcs visités

Le parc du Pian est une ancienne oliveraie, classée parc départemental, en gestion écologique, notamment grâce à une gestion pastorale via une convention signée avec un berger. Les olives ne sont pas exploitées pour le moment mais la commune cherche un partenaire.



Figure 7 : Gestion pastorale au parc du Pian

Le jardin des Serres de la Madone sont composés de 3 hectares de jardin et 5 hectares de forêt en gestion naturelle sont gérés par la ville et propriété du conservatoire du littoral. Pour les quelques soucis de plantes invasives qui se posent ici, les jardiniers procèdent à des extractions et déplacent ces plantes dans un carré spécifique, sans les éradiquer.



Figure 8 : Le jardin des serres de la Madone

Le jardin Maria Serena est le jardin le plus tempéré de France, avec une très grosse collection botanique. Le service des espaces verts collabore avec des jardins botaniques du monde entier pour effectuer des échanges de plants. Les allées sont en cours de remaniement.



Figure 9 : Le jardin Maria Serena

Les jardins du palais Carnolès (présentés en action 3) sont composés d'une agrumeraie. A l'origine, seuls des agrumes y étaient cultivés et le sol, labouré, était laissé à nu. En 2012, le jardin a été complètement remanié pour intégrer des potagers, friches, prairies, sous les arbres. Ce jardin, collection nationale d'agrumes, sert maintenant à la fois à la production alimentaire et à la pédagogie auprès du grand public et des scolaires avec une grande variété d'espaces.



Figure 10 : Le jardin intégratif du Palais Carnolès

Les jardins familiaux de Saint-Roman sont composés de 20 parcelles de 100m², gérées par les membres de l'association des jardins familiaux de Menton et portés par le président, qui est très sensible à la permaculture. Les membres signent une charte les engageant sur une gestion avec zéro phyto.

40 autres parcelles de jardins familiaux sont en projet en lien avec l'office HLM.



Figure 11 : Les jardins familiaux de Saint-Roman

L'éco-quartier du Careï

Ce projet a été entamé en 2011 et les travaux seront achevés en 2017. Il est situé proche de la zone industrielle et de l'autoroute, sur une ancienne friche agricole. Un plan paysager a été réalisé suite aux études du bureau d'études Espace environnement et de la DREAL PACA pour le recensement faune et flore sur quatre saisons. Il a permis de délimiter des zones à préserver pour les trames vertes et bleues, notamment un corridor écologique au centre du quartier. Les espaces verts seront en fait constitués des espaces naturels préexistants. Les restanques sont conservées et des agrumes seront replantés.

L'éco-quartier est labellisé Effinature et un cahier des charges de chantier propre est en cours de rédaction.



Figure 12 : Plan d'aménagement paysager de l'éco-quartier du Careï

Le projet de sauvegarde du Sophora toromiro, de l'île de Pâques

Le Sophora Toromiro est une plante endémique de l'île de Pâques, utilisée par les habitants pour fabriquer des totems. Aujourd'hui, elle est disparue de l'île.

La ville de Menton, en partenariat avec l'ONF international et le CONAF (organisme chilien dépendant du ministère de l'agriculture) a décidé de monter un projet pour sauvegarder puis réimplanter cette essence sur l'île.

Pour cela, des plants sauvegardés ont été récupérés en 1993 et sont replantés et multipliés à Menton pour être ensuite retournés à l'île de Pâques.

La ville, en collaboration avec des chercheurs du musée national d'histoire naturelle, en profite pour étudier le développement de la plante.

Aujourd'hui, deux plants sont présents dans le jardin des serres de la Madone et d'autres plants sont en phase de multiplication in Vitro.

Après ce projet, la ville souhaite développer un projet du même type pour une essence de l'île Maurice.



Figure 13 : Le Sophora Toromiro